RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: EA580D4D-7C5B-8EA4-81BD-AC1D94380D14

A LA BONNE SOURCE
Société par action simplifiée au capital de 107.000 €
Siège social : 122/124 rue Mouffetard - 75005 PARIS
722 054 434 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt trois octobre, au siège social

L'associée de la société A LA BONNE SOURCE, société par action simplifiée au capital de 107 000.00 euros, dont le siège social est situé 122 / 124 Rue Mouffetard – 75005 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 722 054 434 (ci-après la « **Société** »), a tenu une assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président.

Sont présents :

- La société PRO DISTRIBUTION,
 Porteur de……...……1 000 actions

Soit un total de ……..……1 000 actions
(ci-après l' « **Associés Unique** » ou l' « **Assemblée** »).

La séance est présidée par l'Associé unique de la Société (ci-après le « **Président** »).

En présence de Monsieur Philippe NOURY, représentant la société SOFIDEM & ASSOCIES, commissaire au compte titulaire, régulièrement convoqué.

Le Président constate que l'Associé Unique est présent ou représenté ; qu'en conséquence, l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes titulaire de la Société
- Un exemplaire des statuts de la Société ; et
- Le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous ces documents ont été adressés à l'Associé Unique et tenus à sa disposition au siège social dans les délais prévus par la loi et les statuts.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Quitus au Commissaire aux comptes et non renouvellement du mandat suite à la transformation de la société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Présidence.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

DS ME Paraphe AA

Le Président rappelle que la société a été transformée en société par actions simplifiée suite à une décision de l'associé unique du 24 Août 2026.Cette transformation avait notamment pour objet de permettre une plus grande souplesse statutaire et de fonctionnement, de renforcer l'efficacité de la gouvernance de la Société, de rapprocher sa forme juridique de celles habituellement retenues au sein de groupes de sociétés et dans le cadre d'opérations d'investissement, ainsi que de faciliter les potentielles évolutions futures de son actionnariat dans un cadre juridique adapté aux opérations sur capital.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

(Quitus du commissaire aux comptes dans l'exécution de son mandat)

L'Associé Unique donne quitus au Commissaire aux comptes de l'exécution de son mandant et le remercie pour son travail et son accompagnement durant l'exécution de ce dernier.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME RESOLUTION

(Constatation de la fin de mandat du Commissaire aux comptes)

L'Associé Unique, en conséquence de la transformation de la Société en société par actions simplifiée en tire pour conséquence la fin du mandat volontaire du Commissaire aux comptes à l'issue des présentes,

Décide de ne pas renouveler le mandat de la société SOFIDEM & Associés, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la société.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME RESOLUTION

(Pouvoir)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités requises par la Loi.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et par le nouveau Président de la Société.

DS ME

Paraphe

En quatre (4) exemplaires.

DocuSigned by:
[redacted]ZOUARI
084B35D403224FA...

Signé par :
Antoine AUSSOUR
50162E4A1ED54DC...

PRO DISTRIBUTION

Représentée par IMANES
Elle-même représenté par Monsieur Moëz Alexandre ZOUARI

Monsieur Antoine AUSSOUR

DS
MZ

Paraphe
AA